



Table des matières

Aa	3	Formation en alternance	9	Validation des études	
Acquis d'apprentissage	3	Formation initiale	9	supérieures (VES)	18
Action de formation	3	Formation professionnelle	9		
Agrément (Action de formation agréée)	3	li	10		
Apprentissage (entendu comme notion générale)	3	Inscription au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)	10		
Attestation de stage / attestation de présence	3	Ll	11		
Attestation des acquis	3	Licence professionnelle	11		
Bb	4	LP – Lycée professionnel	11		
Bac Pro – Baccalauréat professionnel	4	Mm	12		
Bloc de compétences	4	Master	12		
BTS – Brevet de Technicien Supérieur	4	Module de formation	12		
Cc	5	Nn	13		
CAP – Certificat d'aptitudes Professionnelles	5	Niveau de certification	13		
Certification	5	Oo	14		
CFA - Centre de formation d'apprentis	5	Objectif de formation	14		
Contrat pédagogique	5	Organisme certificateur	14		
Conventionnement (action de formation conventionnée)	5	Organisme de formation	14		
CPF - Compte personnel de formation	5	Pp	15		
CQP – Les certifications de qualification professionnelle (CQP)	6	Parcours d'apprentissage	15		
Dd	7	Plan de développement des compétences	15		
Diplôme d'ingénieur	7	Prerequis	15		
Diplômes	7	Processus de certification (des savoirs, des aptitudes et des compétences)	15		
Ee	8	Professionnalisation	15		
Évaluation des acquis d'apprentissage	8	Programme de formation	15		
Évaluation des compétences	8	Rr	16		
Ff	9	Reconnaissance des acquis d'apprentissage	16		
Formation continue	9	Résultat(s) de l'apprentissage / Résultat(s) d'apprentissage	16		
		Tt	17		
		TFP – Les titres à finalité professionnelle	17		
		Vv	18		
		Validation des acquis de l'expérience (VAE)	18		

Aa

Acquis d'apprentissage

L'énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage. Les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences, et pouvant faire l'objet d'une évaluation et d'une validation.

Action de formation

S'entend de toutes les initiatives visant à former et entrant dans le champ d'application des dispositifs relatifs à la formation professionnelle continue. Ce sont les actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle, d'adaptation, de promotion, de prévention, d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement, de bilan de compétences et de validation des acquis de l'expérience selon l'article L 900-2 du Code du travail.

Agrément (Action de formation agréée)

Les articles L.6341-4 et L.6341-2 du Code du Travail prévoient l'agrément des stages de formation par l'Etat ou les Régions (conseil régional) pour assurer la rémunération des stagiaires salariés ou demandeurs d'emploi.

Apprentissage (entendu comme notion générale)

Processus dans lequel une personne assimile de l'information, des idées et des valeurs, et acquiert ainsi des savoirs, savoir-faire et des capacités.

Attestation de stage / attestation de présence

Document écrit, à usage administratif, remis au stagiaire et/ou au commanditaire. Il certifie la présence du stagiaire à une formation.

Attestation des acquis

Document délivré au stagiaire par les dispensateurs de formation, reconnaissant l'acquisition de capacités à l'issue de la formation.



Bb

Bac Pro – Baccalauréat professionnel

Diplôme préparé en trois ans après la classe de 3e, ou en deux ans après un CAP. Il donne accès à des emplois de technicien, vendeur, carrossier... Il peut permettre l'accès à un BTS ou un certificat de qualification professionnelle (CQP).

Bloc de compétences

Le bloc de compétences est une partie identifiée d'une certification professionnelle (diplôme, titre ou CQP) classée au sein du RNCP (Article R6323-8-1 du Code du travail). Le COPANEF précise (décision du 9/06/2015) : "Les blocs de compétences se définissent comme des éléments identifiés d'une certification professionnelle s'entendant comme un ensemble homogène et cohérent de compétences. Ces compétences doivent être évaluées, validées et tracées. Sous ces conditions, elles constituent une partie identifiée de la certification professionnelle. Le "bloc de compétences s'apparente à une activité ou un domaine d'activité au sein d'une certification professionnelle. Les blocs de compétences, partie intégrante d'une certification professionnelle peuvent être : communs à plusieurs certifications professionnelles, ou spécifiques à une certification particulière.

BTS – Brevet de Technicien Supérieur

Diplôme préparé en deux ans après un Bac général, technologique ou professionnel. Il donne accès à des emplois de grande autonomie ou à responsabilité technique ou commerciale (réceptionnaire après-vente, par exemple). Il peut permettre l'accès à une licence professionnelle.



Cc

CAP – Certificat d'aptitudes Professionnelles

Diplôme préparé en général en deux ans après une 3e. Il permet l'accès direct à des emplois tels que mécanicien ou magasinier. Certains CAP se préparent en un an à la suite d'un autre diplôme (voir parcours carrosserie-peinture).

Certification

Résultat d'un processus normalisé de vérification d'une maîtrise professionnelle, via une évaluation des acquis. Une certification atteste de la possession de savoirs et/ou de compétences professionnelles obtenus par la formation ou par l'expérience. Les certifications sont matérialisées par une attestation officielle établie par une instance légitime, selon un processus pérenne qui en garantit la fiabilité. La certification est donc un indicateur de qualification ; cependant elle n'est souvent pas obligatoire pour exercer un emploi correspondant. Exemples de certifications : les diplômes d'Etat, délivrés au nom d'un ministère les titres à visée professionnelle enregistrés au RNCP les certificats de qualification professionnelle (CQP), délivrés par les branches via les CPNEF les certificats de compétences, habilitations... enregistrés à au Répertoire spécifique

CFA - Centre de formation d'apprentis

Établissement qui dispense aux jeunes travailleurs sous contrat d'apprentissage une formation professionnelle qui doit compléter la formation en entreprise et s'articuler avec elle. L'enjeu de l'apprentissage est d'offrir des enseignements qui correspondent aux évolutions du marché du travail et de favoriser ainsi l'insertion professionnelle en plus de préparer les apprentis à obtenir un

diplôme.

Contrat pédagogique

Accord passé entre les acteurs d'une formation (bénéficiaire, organisme de formation, entreprise) et qui porte sur les objectifs à atteindre et les modalités permettant d'y parvenir, (durée et lieux de la mobilité, les moyens mis en œuvre, les objectifs d'apprentissage, les modalités d'évaluation, etc.).

Conventionnement (action de formation conventionnée)

Une action de formation professionnelle continue, au sens de l'article L.6313-1 du Code du travail, est dite conventionnée lorsqu'elle fait l'objet d'une convention conforme aux dispositions des articles L.6353-1 et L.6122-1 (aides de l'Etat, Régions et autres collectivités). Ces conventions fixent les programmes, les moyens pédagogiques, les modalités de réalisation, les publics accueillis ainsi que les objectifs à atteindre en contrepartie d'une contribution financière de l'action de formation. Les contributions sont directes s'il s'agit d'un achat dans le respect des règles du Code des marchés publics en vigueur, et indirectes s'il s'agit de subventions de fonctionnement consenties à l'organisme pour mettre en œuvre cette action.

CPF - Compte personnel de formation

Depuis le 1er janvier 2019, le CPF est crédité en euros et non plus en heures. Les salariés à temps partiel (mi-temps minimum) ont désormais les mêmes droits que les salariés à temps plein. Enfin, une application mobile est disponible afin de comparer l'offre, de

s'inscrire et de payer en ligne.

CQP – Les certifications de qualification professionnelle (CQP)

Certifications créées par les professionnels, elles préparent à un métier pour lequel un besoin a été identifié. Dans la branche des services de l'automobile, du camion, de la moto et du vélo, les CQP sont régulièrement modifiés et adaptés aux évolutions des métiers. À chaque moment de votre parcours professionnel, en maintenance/réparation, en carrosserie, dans le commerce ou dans les métiers des services, de nombreux métiers sont accessibles par les CQP. Découvrez l'ensemble des CQP sur le site www.metiers-services-auto.com.



Dd

Diplôme d'ingénieur

Dans la branche des services de l'automobile et de la mobilité, diplôme préparé en apprentissage en trois ans, après un BTS MV, MCI ou un DUT Génie mécanique.

Diplômes

Certifications élaborées et délivrées par le Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Leur obtention atteste d'un niveau de connaissances et de compétences dans une spécialité donnée. Les diplômes sont modifiés et adaptés aux évolutions des métiers. Ils sont inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Ee

Évaluation des acquis d'apprentissage

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications.

Évaluation des compétences

Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

Ff

Formation continue

La formation continue est destinée aux jeunes et aux adultes déjà engagés dans la vie active (ou qui s'y engagent). Les actions de formation des salariés relèvent des dispositifs suivants : plan de développement des compétences mis en place par l'entreprise contrat de professionnalisation compte personnel de formation (CPF) Entrent également dans le champ d'application de la formation continue : les actions de bilan de compétence les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)

Formation en alternance

"La formation en alternance est un système de formation, accessible à tout niveau, dans lequel des périodes de formation théoriques et pratique, dispensées au sein des centres de formation, alternent avec des périodes de formation et de mise en situation professionnelle en entreprise. L'alternance est avant tout une modalité pédagogique qui s'appuie sur les réalités professionnelles. Ce sont elles qui donnent du sens aux apprentissages, qui permettent d'appliquer les connaissances, de les mettre en action." Accord national interprofessionnel pour l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'investissement dans les compétences et le développement de l'alternance du 22 février 2018. La formation en alternance est mise en œuvre dans le cadre de contrats de travail de deux types : 1) le contrat d'apprentissage (qui relève de la formation professionnelle initiale) 2) le contrat de professionnalisation (qui relève de la formation professionnelle continue).

Formation initiale

La formation initiale est l'ensemble des connaissances acquises en tant qu'élève, étudiant ou apprenti, en principe avant l'entrée dans la vie active. Elle comprend des enseignements généraux (enseignement scolaire, universitaire et écoles supérieures) et dans

certains cas de la formation professionnelle. Celle-ci peut alors se dérouler dans le cadre de l'apprentissage.

Formation professionnelle

Espace de transformation des capacités (le potentiel de la personne / être capable de) en vue de leur transfert dans une situation professionnelle. L'objectif de la formation professionnelle est d'apprendre à effectuer le travail confié. La formation professionnelle doit permettre aux personnes de : S'entraîner à effectuer les tâches à accomplir dans des situations variées [] pouvoir s'adapter : les capacités sont générales et décontextualisées Choisir les modes d'actions les plus appropriés [] bien faire / agir efficacement : les capacités se mesurent au regard d'un but à atteindre Comprendre ce qui est demandé (les objectifs du travail confié) [] développer des points de vue sur son travail : les capacités reposent sur l'intelligence des situations. La formation se distingue de l'enseignement (processus éducatif qui vise l'acquisition de connaissances disciplinaires déconnectées d'une application à visée professionnelle) et de l'information (processus de communication qui vise à recevoir des messages pour changer son opinion ou adapter son comportement).



Inscription au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Procédure de recensement d'ordre réglementaire d'une formation certifiante visant l'acquisition d'un métier (diplôme, titre professionnel et CQP). Le RNCP répertorie l'ensemble des formations certifiantes préparant l'exercice d'un métier ou d'une qualification, tous domaines professionnels confondus. Il est accessible à tous. Les certifications y sont classées par niveaux et par domaines professionnels. Le RNCP doit permettre une meilleure visibilité de l'offre de formation. En 2019, la Commission certifications de France compétences est chargée d'instruire la demande d'inscription au RNCP (en remplacement de la Commission nationale de la certification professionnelle CNCP). www.cncp.gouv.fr





Licence professionnelle

Diplôme universitaire préparé en un an après un BTS, un DUT ou une licence. Il donne accès, avec de l'expérience, à des postes d'encadrement.

LP – Lycée professionnel

Établissement d'enseignement secondaire préparant les élèves à acquérir un diplôme professionnel pour s'insérer dans la vie active ou poursuivre leurs études. Les enseignements technologiques et professionnels représentent une bonne partie des cours dispensés mais les enseignements généraux y occupent également une place importante.



Mm

Master

Diplôme universitaire préparé en un an après un Bac +3 ou 4. Il permet d'accéder à des fonctions managériales dans les groupes de distribution automobile.

Module de formation

Le module de formation est le processus pédagogique concourant à l'acquisition des compétences définies et identifiées au sein de la certification ou d'un bloc de compétences.

Nn

Niveau de certification

Les certifications (diplômes, titres professionnels et CQP) sont classées dans le RNCP selon le niveau de qualification visé, c'est-à-dire en fonction des responsabilités dans l'emploi, de 8 à 1, du plus haut niveau au plus bas. Les niveaux sont définis dans le cadre national des certifications.

Oo

Objectif de formation

Ce dont on sera capable potentiellement à l'issue du parcours de formation. L'objectif de formation est fondamental : il indique le résultat attendu de l'apprentissage (les bénéfices de la formation).

Organisme certificateur

Organisme détenteur de certifications enregistrées au RNCP ou au RS de France compétences (diplômes, titres professionnels, CQP, certificats, habilitations...) qui attestent d'une manière officielle et formalisée les résultats d'un individu à l'issue d'une procédure normalisée d'évaluation des acquis.

Organisme de formation

Structure privée ou publique identifiée en préfecture et qui dispense un enseignement à des publics jeunes et/ou adultes, en formation initiale et/ou continue.

Pp

Parcours d'apprentissage

Ensemble des situations d'apprentissage rencontrées par une personne qui lui permettent d'acquérir des savoirs, savoir-faire, aptitudes et des compétences.

Plan de développement des compétences

Le « plan de développement des compétences » s'est substitué au « plan de formation. Les actions de développement des compétences s'organisent autour d'objectifs professionnels à atteindre (actions de formations, validation des acquis de l'expérience et bilans de compétences).

Prerequis

Acquis préliminaires nécessaires pour suivre efficacement une formation déterminée. Les prérequis sont objectivables et normés (permis, habilitation, certificat médical, diplôme ...), contrairement au profil des bénéficiaires qui est moins formel (métier visé, âge, expérience...).

Processus de certification (des savoirs, des aptitudes et des compétences)

Le processus qui vise à reconnaître formellement les savoirs, aptitudes et compétences acquises par une personne, suivant des procédures formalisées d'évaluation et de validation. Le processus de certification aboutit à l'octroi de certifications qui sont délivrées

par des autorités certificatrices. Par la Loi du 17 janvier 2002. Elle a été remplacée par la procédure de recensement au RNCP.

Professionnalisation

Elle permet à l'employeur et au salarié de bâtir un parcours de formation. Elle permet au salarié d'acquérir une qualification ou de participer à une action de formation. Elle est fondée sur l'alternance.

Programme de formation

Descriptif détaillé des contenus de formation planifiés : "comment on forme et les sujets/thèmes abordés". Il respecte une progression pédagogique liée aux objectifs de formation à atteindre.

Rr

Reconnaissance des acquis d'apprentissage

Processus qui consiste à conférer un statut officiel à des savoirs, aptitudes et compétences qui ont été évalués en délivrant une certification partielle ou totale, ou, en accordant des équivalences, des crédits d'unités ou des dispenses.

Résultat(s) de l'apprentissage / Résultat(s) d'apprentissage

L'ensemble des connaissances, capacités professionnelles, et /ou compétences qu'un individu a acquises ou est en mesure de démontrer à l'issue d'une action d'apprentissage.



TFP – Les titres à finalité professionnelle

Titre professionnel délivré par l'État ou un organisme privé. Ils préparent à un métier spécifique de la branche et figurent dans le Répertoire National des Certifications des services de l'automobile. Ils sont régulièrement modifiés et adaptés aux évolutions des métiers. Les titres favorisent l'évolution professionnelle ou permettent un retour à l'emploi. Ils s'obtiennent au terme d'un parcours de formation professionnelle ou par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) (ex. : Titre EPCRA commercial en automobile).





Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Système de valorisation de l'expérience professionnelle, qui permet d'accéder à une formation certifiante recensée au RNCP (diplôme, titre, CQP), en totalité ou en parties. La VAE est un moyen : De reconnaître officiellement les compétences acquises par voie d'expérience. D'obtenir tout ou partie d'une certification à vocation professionnelle, en s'appuyant sur son expérience, D'intégrer un cursus sans avoir le niveau ou la certification habituellement prérequis, D'obtenir un diplôme de niveau supérieur à celui que l'on détient, sur la seule base d'une ancienneté de trois ans - d'obtenir un grade de la fonction publique

Validation des études supérieures (VES)

Système qui permet de faire reconnaître les acquis des études supérieures et d'obtenir des certifications en totalité ou parties. La VES conduit à faire reconnaître des équivalences ou dispense de certains enseignements.